

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

**Maurice CHABERT**

80 rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 15 novembre 2024

Tél : 04 32 44 89 30

**N° 24/41**

**OBJET :**

Rapport d'orientation budgétaire

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

**Etaient présents** : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Julien MERLE (suppléant de Monsieur Anthony ZILIO), Monsieur François LUCAS, Monsieur Nicolas PAGET.

**Etaient absents et excusés** : Monsieur Hervé FLAUGERE et son suppléant Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Madame Laurence CHABAUD-GEVA et son suppléant Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur Patrick SIAUD, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES.

**Etaient représentés** : Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Madame Valérie MICHELIER pour le représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président expose au Conseil d'administration :

Selon l'article 33 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget.

Monsieur le Président expose :

L'action et les missions des Centres de Gestion s'inscrivent en 2024 dans un contexte tendu sur le plan financier ( inflation, diminution des dotations de l'Etat, évolutions des dépenses énergétiques ) et de tension dans la gestion des Ressources Humaines qui nécessitent un accompagnement plus important auprès des collectivités territoriales.

Outre les missions obligatoires dévolues aux centres de gestion, les services du CDG 84 sont de plus en plus sollicités par les communes et établissements publics :

- pour des problèmes très techniques ( paye, allocation chômage, carrière, rédaction d'arrêtés et de délibérations),

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/11/2024

Application agréée E-legaite.com

99\_DE-084-288400030-20241115-024\_41-DE

- Pour des gestions de comités, des démissions, licenciements ( calcul des indemnités et des tractations financières liées à des ruptures conventionnelles ),
- pour des difficultés de recrutement sur des postes stratégiques pour leurs services ( RH, finances, marchés publics, services techniques) et secrétaires généraux de mairie.

Aujourd'hui, le CDG assure 14 missions obligatoires et 16 missions facultatives.

La loi du 6 Août 2019 relative à la transformation de la fonction publique a amené le CDG 84 à ajuster son offre dans de nombreux domaines : accompagnement à la mise en œuvre des 1607 heures, les LDG et autres missions RH et à développer des missions en lien avec l'éthique : référent laïcité, référent déontologie pour les élus, médiation et dispositif de signalement.

En 2024, ont été menées un certain nombre d'actions, comme :

- Signature d'une convention partenariale CNFPT-CDG-France Travail pour organiser une formation pour des secrétaires de mairie ( placement des stagiaires 80%),
- Organisation de modules Renfort de Compétences pour les agents nouvellement en poste dans les collectivités ( RH, Finances, Etat civil et urbanisme),
- Désignation d'un référent déontologie pour les élus,
- Préparation du contrat groupe sur la prévoyance et la santé avec l'aide d'un AMO,
- Accompagnement des Maires de la réforme sur le statut de secrétaires généraux de mairie (colloque du 18 06 2024 à Morières les Avignon),
- Participation aux Forums, salons, écoles, universités pour promouvoir l'emploi public,
- Mise en place d'un groupe de travail sur l'absentéisme avec Relyens et réunion d'information des CT le 30 01 2024,
- Développement du service de Médecine préventive avec une équipe de 5 médecins vacataires et une équipe pluridisciplinaire psychologues et assistante sociale,
- Signature de la convention avec le FIPHFP pour la mise en place d'actions sur le handicap ( reclassement, recrutement, aménagement de poste...).

Pour 2025, les projets sont nombreux :

**Proposition d'un contrat groupe aux collectivités Complémentaire Santé et Prévoyance** ( Accompagnement par un AMO, mise en place d'un groupe de travail). Compte tenu de l'absentéisme important dans le département, ( renégociation du contrat en 2024), il sera demandé dans le cahier des charges un engagement de la Collectivité avec des actions concrètes ( analyser arrêts, accompagnement, entretiens, prévention...),

**Animation d'un réseau de secrétaire de Mairie** (une réunion par trimestre par territoire, accompagnement des secrétaires généraux de mairie de moins de 2000 habitants) voire plus,

**Mise en place de la comptabilité analytique,**

**Permanences** ( à la demande) dans les collectivités pour le suivi des carrières et dossiers retraite.

**Développement du service d'assistance à l'archivage** ( deux archivistes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024) plus orienté vers les petites collectivités,

**Modernisation des outils de communication** et poursuite des équipements informatiques,

**Proposition pour aménager la salle du CA**

⇒ **L'enjeu des prochaines années est de stabiliser les missions facultatives**

En interne, plusieurs actions ont été entreprises suite à des groupes de travail :

- Expérimentation 4 régimes de travail,
- Adaptation Plan de Formation-règlement de Formation, règlement intérieur,

- Politique de communication en interne  
Formations en intra et pour les membres du conseil de direction

**2024/049**

**Les orientations budgétaires 2025 sont présentées ainsi :**

- Les dépenses
- ⇒ Les dépenses de fonctionnement 011 ont augmenté (vacations des médecins, remboursement des décharges d'activité des services des organisations syndicales ont basculé sur le 011)
- ⇒ Les dépenses du personnel (012) sont impactées par les réformes décidées par le gouvernement, le GVT et le développement des services effectuant des missions facultatives.
- Les recettes
- Il est à noter une diminution des subventions accordées par différents partenaires institutionnels aux centres de gestion.
- Néanmoins la convention avec le FIPHFP sur 4 ans est évaluée à 245 000 euros,
- Malgré cela, au 31 10 2024, les recettes étaient sensiblement les mêmes que l'année précédente à la même date issues pour 40 % liées aux missions obligatoires et 60% aux missions facultatives.

Par une gestion rigoureuse, le CDG peut dans les prochaines années :

- accompagner les collectivités dans la gestion de leur politique RH,
- Continuer à être facilitateur pour les aider à gérer leurs problématiques,
- favoriser le développement des compétences et le recrutement de bons profils,
- mener des actions de proximité sur le territoire, et ce avec un taux de cotisation obligatoire identique et une tarification adaptée.

**DES POINTS DE VIGILANCE A SURVEILLER**

- l'exigence des collectivités territoriales et établissements publics vis-à-vis du Centre de Gestion,
- Le CDG doit s'adapter aux changements induits par les nouvelles dispositions réglementaires et l'évolution du contexte sociétal :
  - En favorisant les mutualisations,
  - En travaillant avec différents partenaires (université, services, Etat, intercommunalités)
  - En fédérant des réseaux professionnels (secrétaires de Mairie...).
  - En renforçant son expertise et professionnalisme,

Les membres du Conseil d'administration,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Les membres du Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L .2311-1 et suivants,

Vu les instructions budgétaires M57,

**PRENNENT ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

REÇU EN PREFECTURE  
le 22/11/2024  
Application auprès de l'égalité.terr  
33\_DE-084-2884 00033-2024 1115-D24\_41-DE

Pour extrait conforme,

  
Président  
*[Signature]*  
Mme CHABERT

Le Président du

Centre de Gestion de la fonction  
Publique territoriale de Vaucluse  
Certifie le caractère exécutoire  
de la présente décision

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

2024/046

AVIGNON, le 12.5.11.24

**Le Président**  
**CENTRE DE GESTION**  
**DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**  
**DE VAUCLUSE**

99\_DE-084-288400039-20241115-024\_39-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Maurice CHABERT**

80 rue Marcel Demonque

AGROPARC

CS 60508

84908 AVIGNON CEDEX 9

Séance du 15 novembre 2024

Tél : 04 32 44 89 30

**N° 24/39**

**OBJET :**

Affectation à la section investissement

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

**Etaient présents** : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Julien MERLE (suppléant de Monsieur Anthony ZILIO), Monsieur François LUCAS, Monsieur Nicolas PAGET.

**Etaient absents et excusés** : Monsieur Hervé FLAUGERE et son suppléant Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Madame Laurence CHABAUD-GEVA et son suppléant Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur Patrick SIAUD, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES.

**Etaient représentés** : Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Madame Valérie MICHELIER pour le représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président expose au Conseil d'administration :

Lors de la prise en charge du budget primitif 2024 du CDG 84, il est apparu nécessaire de modifier une écriture.

En effet, le budget primitif comporte des erreurs de report du résultat de fonctionnement, le compte 002.

En effet, son montant est de 805 189.15 € au lieu de 673 408.34€, en recette de fonctionnement.

A la section de dépense, un montant de 132 140.81€ a été voté, par erreur.

Il apparait nécessaire de modifier ce budget, tout en conservant son équilibre.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

CONSTATER le résultat cumulé de la section de fonctionnement pour un montant de 805189.15 euros (R002),

CONSTATER le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 132140.81 euros (D001)

DECIDER d'affecter la somme de 132140.81 euros au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement du solde déficitaire de cette section.

Les membres du Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,  
Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale,

*Vu la délibération n° 24-005 du Conseil d'Administration du 21 mars 2024, relative à l'affectation des résultats 2023 au BP 2024,*

*Vu la délibération n° 24-006 du Conseil d'Administration du 21 mars 2024 approuvant le BP 2024,*

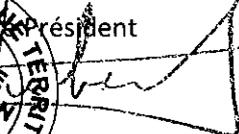
*Vu la délibération n° 24-020 du Conseil d'Administration du 04 juillet 2024 approuvant la DM n° 1 du BP 2024,*

**CONSTATENT** le résultat cumulé de la section de fonctionnement pour un montant de 805189.15 euros (R002),

**CONSTATENT** le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 132140.81 euros (D001),

**DECIDENT** d'affecter la somme de 132140.81 euros au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement du solde déficitaire de cette section.

Pour extrait conforme,

  
Président  
Maurice CHABERT

FUNCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE CENTRE REGION  
DE GESTION

AVIGNON, le 25/11/24

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-288400039-20241115-024\_40-DE

2024/047

Le Président

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE

80 rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
84908 AVIGNON CEDEX 9

Maurice CHABERT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 novembre 2024

Tél : 04 32 44 89 30

N° 24/40

**OBJET :**

Admission des mandats en non-valeur

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

**Étaient présents :** Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Julien MERLE (suppléant de Monsieur Anthony ZILIO), Monsieur François LUCAS, Monsieur Nicolas PAGET.

**Étaient absents et excusés :** Monsieur Hervé FLAUGERE et son suppléant Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Madame Laurence CHABAUD-GEVA et son suppléant Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur Patrick SIAUD, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES.

**Étaient représentés :** Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Madame Valérie MICHELIER pour le représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président expose au Conseil d'administration :

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul purement comptable.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir admettre en non-valeur la somme de : 204.42 euros ( deux-cent-quatre euros et quarante-deux centimes ) et d'accepter les propositions du Payeur départemental, relatives à l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour 204.42 euros.

Les membres du Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L .2311-1 et suivants,

Vu les instructions budgétaires M57,

**ADMETTENT** en non-valeur la somme de : 204.42 euros ( deux-cent-quatre euros et quarante-deux centimes ),

**ACCEPTENT** les propositions du Payeur départemental, relatives à l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour 204.42 euros.

Pour extrait conforme,

 *Maurice Chabert*  
Maurice CHABERT